

TOUTE L'ACTUALITÉ SUR LES MASTERS



LE PORTAIL DES MASTERS : UNE INFORMATION COMPLETE ET CENTRALISEE SUR PRES DE 3600 MASTERS

Proposé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, **le portail trouvermonmaster.gouv.fr** répertorie tous les diplômes nationaux de master délivrés par les établissements d'enseignement supérieur français. Les étudiants de L3 qui veulent intégrer un master à la rentrée prochaine trouveront facilement sur ce portail une information complète et mise à jour sur les contenus, les capacités d'accueil et les modalités d'accès, ainsi que des renvois vers les fiches de formation des établissements... En quelques clics, ils peuvent repérer les masters qui correspondent le mieux à leur projet de poursuite d'études et faire des choix d'orientation éclairés. **Incitez les étudiants à consulter le portail et accompagnez-les dans leur démarche de candidature : les informations et les liens contenus dans cette lettre vous permettront de bien les informer.**

➤ **Le portail national des masters**

LE PORTAIL



Incitez les étudiants à consulter le **portail trouvermonmaster** qui répertorie près de 3600 masters et 7000 parcours.

INFOGRAPHIE



Incitez les étudiants à se rapprocher des **services universitaires d'orientation** avant de candidater directement auprès de chaque établissement.

PORTAIL ETUDIANT



Toute l'actualité des masters sur le site **etudiant.gouv.fr**

LE SITE ESRI



Toute l'actualité des masters sur le **site du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**.

CHIFFRES



Le taux d'insertion professionnelle des diplômés 2016 de master après 18 mois s'élève à **88%**, le taux d'insertion après 30 mois à **92%**.
Note Flash SIES

OPEN DATA



Tous les **jeux de données open data** concernant l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

A SAVOIR



➤ La phase de candidature

Pour multiplier leurs chances de réussite, les étudiants sont invités à :

- **candidater à plusieurs masters,**
- **diversifier les mentions choisies,**
- **étendre les candidatures à différentes zones géographiques.**

Accompagnez vos étudiants dans leurs recherches !



➤ Une aide à la mobilité sous conditions pour les étudiants boursiers en 1ère année de master

Les étudiants boursiers titulaires d'une licence inscrits en première année de master peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une aide à la mobilité lorsqu'ils changent de région académique entre la licence et le master. Le montant de cette aide est de 1 000 euros par étudiant. Dépôt des demandes sur etudiant.gouv.fr.



➤ La saisine du recteur

Si, à l'issue de la phase de candidature en première année d'un cursus de master, les étudiants titulaires d'un diplôme national de licence n'ont reçu aucune réponse positive, ils pourront saisir le recteur de région académique, qui leur adressera des propositions d'admission dans une formation tenant compte de leur projet professionnel et de l'établissement dans lequel ils ont obtenu leur licence. Cette saisine s'effectuera via le site trouvermonmaster.gouv.fr (ouverture mi-juin).

POINTS FORTS DU PORTAIL DES MASTERS

- **Seul site répertoriant toutes les formations** conduisant au diplôme national de master.
- **Une information centralisée, claire et complète** sur les masters permettant :
 - de faire des choix d'orientation pertinents,
 - de candidater à plusieurs masters pour multiplier les chances d'être admis dans l'un d'entre eux,
 - d'élargir le champ des recherches à plusieurs établissements et/ou académies.
- **Des recherches affinées par critères** (mention, parcours, établissement, lieu de formation).
- **Un accès à des informations précises**, par exemple sur les calendriers et modalités de candidature, les capacités d'accueil, les modalités d'enseignement (formation initiale, formation à distance, formation continue, alternance, apprentissage, hybride), les lieux de formation...
- **Un accès direct**, lorsqu'un master intéresse l'étudiant, à la fiche de formation de l'établissement qui le délivre.
- **Une sauvegarde des recherches et leur partage** sur Twitter ou Facebook.

QUESTIONS-REPONSES

trouvermonmaster
.gouv.fr

A quoi sert le portail des masters ? Qu'est-ce qu'un diplôme national de master (DNM)? A quoi correspondent les capacités d'accueil ? Que faire en cas de réponses négatives à toutes les candidatures à l'entrée en master ?...

Réponses aux questions les plus fréquentes (portail des masters)

RESSOURCES

Cadre législatif et réglementaire

- **Loi du 23 décembre 2016** portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat
- **Décret du 25 janvier 2017** relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme national de licence non admis en première année d'une formation de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle

- **Décret du 6 mai 2017** relatif aux modalités d'information des titulaires du diplôme national de licence sur les perspectives qui leur sont offertes en matière d'insertion professionnelle ou de poursuite de formation

Aide à la mobilité

- **Décret du 10 mai 2017** relatif à l'aide à la mobilité accordée aux étudiants inscrits en première année du diplôme national de master
- **Arrêté du 21 août 2017** fixant le montant de l'aide à la mobilité accordée aux étudiants qui changent de région académique pour s'inscrire en première année de master après l'obtention de leur diplôme national de licence

SUIVEZ...

L'actualité ministérielle sur le site enseignementsup-recherche.gouv.fr

L'actualité étudiante sur le site etudiant.gouv.fr

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), nous avons mis à jour à notre politique de confidentialité : [cliquer ici](#) pour la consulter. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de consentement en écrivant au délégué à la protection des données (DPD) : [cliquer ici](#).

© Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - esr.gouv.fr